CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS
DIRECTION GENERALE

DECISION portant délégation de signature
Références : DG DS 034-2017

La Directrice Générale,
VU le code de la Santé Publique, et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à 35, R6143-38 et R1112-56,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R2213-7 à 14 relatifs au transport de corps avant mise en bière,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016, de modernisation de notre système de santé,
VU l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 15 juin 2016, nommant Madame Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD, Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, et des Centres Hospitaliers de Luynes, de Chinon et de Loches,
VU la convention de mise en place d'une direction commune, à compter du 1er janvier 2007, assurée par le Directeur Général du CHRU de Tours, entre le CHRU de Tours et le Centre Hospitalier de Chinon,
VU la décision du 16 décembre 1992, nommant Madame Marie-Pierre AUBERGEON, IDE au Centre Hospitalier de Chinon,
VU la décision du 15 octobre 2007, nommant Madame Béatrice BUZELE, adjoint administratif au Centre Hospitalier de Chinon,
VU la décision du 15 octobre 2007, nommant Madame Brigitte TIXIER, adjoint administratif au Centre Hospitalier de Chinon,
VU la décision du 6 mai 2011, nommant Madame Hélène GAUTHIER, IDE au Centre Hospitalier de Chinon,
VU la décision du 30 juin 2015, nommant Madame Catherine DEMARET, adjoint administratif au Centre Hospitalier de Chinon,
VU le contrat en date du 20 juillet 2016, nommant Madame Laurence MARET, agent de gestion administrative au Centre Hospitalier de Chinon,
VU le contrat en date du 9 mai 2017, nommant Madame Emilie GEORGET, adjoint administratif au Centre Hospitalier de Chinon,

DÉCIDE

ARTICLE 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sabine GOUMENT, adjoint des cadres en charge du service des admissions au Centre Hospitalier de Chinon, les personnes listées ci-dessous :
- Madame Béatrice BUZELE, adjoint administratif,
- Madame Catherine DEMARET, adjoint administratif,
- Madame Emilie GEORGET, adjoint administratif,
- Madame Laurence MARET, agent de gestion administrative,
- Madame Brigitte TIXIER, adjoint administratif,

reçoivent délégation de signature, au nom de la Directrice Générale, pour signer, pour le Centre Hospitalier de Chinon :
- les autorisations de transports de corps sans mise en bière,
- les permissions de sortie dans le cadre d'une hospitalisation libre,
- tous les actes d'état civil aux mairies de Chinon et de St-Benoît-la-Forêt.

ARTICLE 2 : Reçoivent délégation de signature au nom de la Directrice Générale, pour signer les autorisations de transports de corps sans mise en bière pour le Centre Hospitalier de Chinon :
- Madame Marie-Pierre AUBERGEON, IDE, faisant fonction de cadre de santé de nuit,
- Madame Hélène GAUTHIER, IDE, faisant fonction de cadre de santé de nuit.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Madame la Trésorière Principale du Centre Hospitalier Universitaire de Tours, et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire en application des articles D 6143-35 et R 6143-38 du Code de la Santé Publique.

Tours, le 4 octobre 2017
La Directrice Générale,

Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD